

# Publier@ULB

Monica Minneci



ULB PhD Day 2026



# L'Open Access



«L'open access est la mise à disposition immédiate, gratuite et permanente sur Internet des publications scientifiques issues de la recherche et de l'enseignement.»



## Open Access@ULB



### Vos obligations (décret Open Access de la FWB) :

- ▶ Archiver votre article sur le dépôt institutionnel de l'Université dès l'acceptation pour publication et ouvrir l'accès public immédiatement
- ▶ Si nécessaire embargo de 6 mois max après l'acceptation en sciences, techniques et médecine
- ▶ Si nécessaire embargo de 12 mois max après l'acceptation en sciences humaines et sociales
- ▶ Quel que soit le contrat signé avec l'éditeur
- ▶ Cette règle ne concerne que les articles publiés dans une revue à partir du 15-09-2018 (=> pas dans des actes de conférence, pas un chapitre de livre, pas un livre...)

*Financement par le programme européen Horizon Europe ? => Open Access immédiat (aucun embargo) pour toutes les publications revues par les pairs*

# DI-fusion



## Le dépôt institutionnel de l'ULB, DI-fusion

- Interface de consultation : [DI-fusion Recherche simple](#)
- Interface d'encodage : [Mon DI-fusion](#) (via votre ULBID)

# DI-fusion

Quelle version de l'article devez-vous déposer  
en Open Access dans DI-fusion?





Type Décrire Charger Vérifier Terminer

## 1. téléchargez le fichier de votre publication

Fichier(s) déposé(s) par l'encodeur

Article dans une revue avec comité de lecture

Téléchargement nouveau fichier

Type de fichier: Œuvre complète ou partie de l'œuvre  Tous les types de fichiers

Description: Œuvre complète ou partie de l'œuvre

Fichier: Choisir un fichier Aucun fichier choisi

URL:

Version: postprint

Accès: Accès ouvert

Embargo (AAAA-MM-JJ):

Droits d'auteur:

Sauvegarder le fichier

2. sélectionnez **Version**: Postprint (= Version acceptée) ou Version publiée
3. selectionnez **Access**: Accès ouvert
4. **Embargo** : date de publication + 6/12 mois

# DI-fusion

## Votre liste de publications & votre thèse

- Vous êtes tenus **d'encoder** dans DI-fusion la liste complète de vos publications pour constituer votre bibliographie académique
  - Cette liste est la seule officielle en Communauté française de Belgique (demande de crédit, de promotion, etc.)
- 
- Vous êtes tenus de déposer dans DI-fusion la totalité de votre thèse **obligatoirement avant la défense publique**
  - En donnant, au minimum, accès à la table des matières (accès public ou limité à l'Intranet de l'Université)



# Liens utiles



[DI-fusion, le dépôt institutionnel de l'ULB](#)

[Guide d'encodage dans MonDI-fusion](#)

[Politique institutionnelle en matière d'Open Access aux publications de l'ULB](#)

[Décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques \(Open Access\) en Fédération Wallonie-Bruxelles \(2/05/2018\)](#)

**Informations sur le portail du personnel ULB:**

[Open Access à l'ULB](#)

[DI-fusion](#)

[Catalogue de formations](#)

## Des questions sur la publication en Open Access ?

[monica.minneci@ulb.be](mailto:monica.minneci@ulb.be)

